

République du Sénégal

Un Peuple- Un But- Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

**TERMES DE REFERENCES POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITES EN SUIVI-EVALTION**

Juillet 2009

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, l'Etat du Sénégal envisage la création d'Observatoire national sur les conditions de vie et de la pauvreté (OPCV) dont l'objectif est de créer un cadre permanent de production, de diffusion d'informations, de suivi et d'aide à la décision.

Pour jouer pleinement son rôle, l'OPCV devra disposer d'un système d'informations pertinent et complet en ce sens qu'il permettra de renseigner de façon fiable sur les différents aspects de la pauvreté au Sénégal ainsi que sur toutes les mesures prises par le pouvoir public dans sa lutte contre la pauvreté. A cet effet, les membres de l'OPCV doivent avoir des compétences avérées en matière de production et de diffusion de statistiques. Dans cette perspective, l'OPCV organise un atelier de renforcement des capacités en système d'information.

2. Objectifs de l'atelier

L'atelier cherche à doter aux participants les mécanismes nécessaires à une bonne gestion d'un système d'information. La formation vise, entre autres, la conception d'une base de données avec des modèles conceptuels de données (MCD), les relations qui existent entre les différentes entités avec les modèles logiques de données (MLD), la gestion des requêtes et les méthodes et outils de traitement de gros volumes de données (entrepôts de données).

A l'issue de cette formation, les participants devront disposer de compétences pour l'organisation d'un système d'information.

3. Date, lieu et durée de l'atelier

La formation se déroulera en deux étapes de dix jours chacune. La première phase sera consacrée à la formation sur les bases de données relationnelles et la seconde portera sur les bases de données décisionnelles.

La première phase va démarrer le **17 août 2009**.

Le prestataire doit fournir un local équipé d'ordinateurs performants, de matériels de formation (tableaux padex, tables et chaises suffisantes et confortables). Il doit également disposer d'un cadre sain et adéquat pour les pauses café et déjeuner.

4. Participants

Les structures ciblées pour prendre part à cet atelier sont les suivantes : la DPRE (ministère de l'Education Nationale) ; le SNIS (ministère de la Santé et de la Prévention) ; le PEPAM ; la Direction de l'Emploi (ministère de l'Emploi), la SCO (ministère de la Famille) ; la CSPLP (ministère de l'Economie et des Finances) ; la Direction de l'environnement (ministère de l'Environnement) et l'ANSD, la Direction Générale du Plan.

Le formateur sera choisi sur la base de la certification d'une expérience avérée en matière de système d'informations.

5. Profil et mandat du prestataire

Le prestataire doit être ou fournir un informaticien avec une expertise avérée des bases de données relationnelles et décisionnelles. Le prestataire doit fournir :

- Une salle pouvant contenir 20 participants ;
- 20 ordinateurs dont chacun contenant les logiciels CSPRO et SPSS) ;
- les supports de cours ;
- la restauration aux participants (20 maximum) ;
- assurer le paiement des frais de déplacement des participants.

Nb : références à fournir